

DECISION DG n° 2019-253

Du -2 MAI 2019 portant prolongation de nomination
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2018-253 du 31 octobre 2018 portant nomination à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : La nomination de Madame GAIFFE (Virginie), cheffe de l'équipe produits diagnostic, des systèmes radiogènes et des systèmes d'information, par intérim, à la Direction des dispositifs médicaux, des cosmétiques et des dispositifs de diagnostic invitro, est prorogée jusqu'au 19 mai 2019.

Article 2 : La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **-2 MAI 2019**


Dr Dominique MARTIN

Directeur général